

Les paroles et les silences rapportés dans la correspondance diplomatique du cardinal de Retz : des pouvoirs de l'épistolier au coup de force du courtisan

The words and silences reported in the diplomatic correspondence of Cardinal de Retz: from the powers of the letter writer to the power grab of the courtier

Myriam Tsimbidy



Pour citer cet article

Myriam Tsimbidy, « Les paroles et les silences rapportés dans la correspondance diplomatique du cardinal de Retz : des pouvoirs de l'épistolier au coup de force du courtisan », *Fabula / Les colloques*, « Partie 3. L'instrumentalisation (politique ou polémique) des discours rapportés. Les discours rapportés en contexte épistolaire (XVIe-XVIIIe siècles) », URL : <https://www.fabula.org/colloques/document13264.php>, article mis en ligne le 20 Décembre 2024, consulté le 09 Mai 2025

Les paroles et les silences rapportés dans la correspondance diplomatique du cardinal de Retz : des pouvoirs de l'épistolier au coup de force du courtisan

The words and silences reported in the diplomatic correspondence of Cardinal de Retz: from the powers of the letter writer to the power grab of the courtier

Myriam Tsimbidy

Le cardinal de Retz est bien connu pour ses *Mémoires*, ses pamphlets, ou encore sa version de la *Conjuration de Jean-Louis de Fiesque* qui fit dire à Richelieu « Voilà un dangereux esprit ! » (Retz, 1984, p. 136), mais il l'est beaucoup moins pour sa correspondance diplomatique écrite entre 1662 et 1676¹. Celle-ci a été publiée intégralement pour la première fois dans le tome VII de l'édition des *Œuvres complètes* procurée par Chantelauze dans la collection des *Grands écrivains de France*² et rééditée récemment par Jacques Delon chez Champion³. Si cette centaine de lettres n'a laissé que de « faibles traces dans les annales du temps »⁴ (Retz, 1870-1896, *Avertissement*, t. VII, p. II), c'est parce qu'elle faisait partie des papiers d'Hugues de Lionne, secrétaire d'État de Louis XIV et qu'elle est conservée dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Aussi bien ses éditeurs n'en ont-ils pas donné les références complètes⁵.

Cette correspondance, dictée à un secrétaire, adressée à Lionne, lue ou rapportée au roi⁶, retrace minutieusement toutes les démarches qui jalonnent les différentes

¹ Régis Chantelauze dans son ouvrage intitulé *Le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome*, (1878) est le premier à présenter quelques-unes des dépêches du cardinal.

² *Œuvres du cardinal de Retz*, éd. Chantelauze éd., Paris, Collection des Grands Ecrivains de France, 10 vol., 1870-1896. Nous utiliserons pour désigner cette collection le sigle GEF.

³ Retz, 2005, t. V.

⁴ La légende veut que le cardinal de Retz autorisé à se retirer à Commercy après un exil de sept années soit un homme solitaire et reclus, qui se consacre à rembourser ses dettes et à écrire ses Mémoires. Cette correspondance prouve que cette perspective est trompeuse. Voir Blanquie et Tsimbidy, 2011.

⁵ Les archives des Affaires étrangères commençaient à s'ouvrir aux lecteurs à l'époque de Chantelauze (cf. les débats sur les papiers de Saint-Simon). Nos lettres figurent dans la série correspondance politique et, pour 1665, aux p. 169-172.

⁶ Sivan Cohen-Wiesenfeld distingue notes diplomatiques (correspondance entre les États), lettres diplomatiques (lettres signées) et dépêches (courriers échangés au sein d'un ministère). Voir Cohen-Wiesenfeld, 2008. Consulté le 22 novembre 2024. URL : <http://aad.revues.org/413>.

missions du cardinal de Retz à Rome ainsi que la position complexe du négociateur. En effet, Louis XIV, peut-être par méfiance, ne lui a donné aucun titre particulier : Retz n'est ni ambassadeur, ni envoyé extraordinaire, il n'est qu'un cardinal français. Un titre qui lui ouvre cependant de nombreuses portes. Retz observe, écoute, espionne même pour le compte du roi. Aussi quand ses dépêches⁷ arrivent à la cour de France sont-elles lues attentivement et appréciées selon des critères pragmatiques mesurant la précision, l'objectivité et l'utilité des informations fournies⁸. L'importance stratégique de ces missives conditionne une écriture qui n'évite ni les répétitions ni la « bassesse » de style c'est à dire l'absence d'ornements, ces derniers risquant d'obscurcir le sens et de provoquer des malentendus⁹. Au début du xviii^e siècle, François de Callière théorise ces pratiques très particulières d'écriture dans son ouvrage intitulé *De la manière de négocier avec les souverains*. La lettre « doit rendre un compte exact et fidèle de tout ce qui s'y passe [dans une Cour étrangère] [...] [afin de] représenter [la situation des esprits de ceux qui y ont le principal crédit] de manière si claire et si ressemblante, que le prince ou le ministre qui reçoit les dépêches puisse connaître aussi distinctement l'état des choses dont il lui rend compte, que s'il était lui-même sur les lieux » (Callières, 1716, p. 190-191). Cette représentation étant destinée à orienter des décisions et des actes politiques, l'on comprend l'importance des passages rapportant les faits et gestes de chacun, ainsi que l'omniprésence des discours rapportés qui contribuent à l'effet de mimesis. Ces derniers sont perçus comme des parcelles de réalité judicieusement collectées. Paradoxalement, dans le discours diplomatique, les propos cités *in extenso* sont considérés comme autant de marques de factualité¹⁰. La position et l'efficacité de l'épistolier qui s'impose en témoin privilégié conditionnent cette réception. Sa fiabilité est un pré-requis et l'énonciateur épistolier se doit de reproduire ce qu'il a vu, entendu et dit, son discours restant bien évidemment sous le contrôle absolu d'une autorité qui lui a dicté sa conduite, ainsi que les arguments à formuler.

Le statut de ce témoin épistolier est particulier. Il n'est pas interdit d'imaginer que le cardinal de Retz espérait être rappelé par le roi pour remplir de plus hautes fonctions. Ses lettres sont soumises à plusieurs contraintes : elles doivent informer

⁷ La terminologie utilisée pour désigner la correspondance s'appuie le plus souvent sur l'hyperonyme *lettre* mais il arrive que le mémorialiste emploie concurremment d'autres termes pour désigner le même objet.

⁸ Voir à ce propos Waquet, 2009, p. 43-55.

⁹ Ce principe concerne les lettres politiques : « C'est une première maxime et généralement approuvée, que les lettres doivent être claires. Mais elles ne doivent pas l'être également. Celles qui s'écrivent aux communautés, aux villes et aux rois, sont claires jusqu'à la bassesse parce que tout ce qu'on écrit ordinairement est pour les instruire de quelque particularité, et on ne peut trop leur dire chaque chose dans ses termes naturels, de crainte qu'une matière moins simple ne mît quelque obscurité dans le sens » (Du Plaisir, [1683], 1975, p. 21).

¹⁰ Se rangeant au point de vue de Kate Hamburger, Gérard Genette estime notamment que la présence de dialogue rapportés *in extenso* est un indice de fictionnalité ([1979], 2004, p. 149-150). La précision *in extenso* n'est pas anodine. L'effet de factualité supposerait-elle une sorte d'imperfection ? Voir Rosellini, 2010, p. 33-55, p. 41 et suiv.

Les paroles et les silences rapportés dans la correspondance diplomatique du cardinal de Retz : des pouvoirs de l'épistolier au coup de force du courtisan

certes, c'est leur fonction première, mais aussi convaincre leurs destinataires qu'ils ont fait le bon choix en lui confiant une mission et, de surcroît, les séduire.

C'est dans cette perspective que j'étudierai les représentations du DR dans sa correspondance diplomatique. Mes recherches sur l'insertion de la parole de l'autre, et sur les lettres et billets dans les Mémoires ont montré les multiples combinaisons qu'autorise l'entremêlement du discours épistolaire et de la narration mémorielle ; je ne développerai donc pas ces techniques d'insertion spectaculaires qui soulignent la théâtralité des propos rapportés et qui sont cependant bien présentes dans la correspondance diplomatique¹¹. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux interactions entre le discours citant et les propos cités pour montrer en quoi elles sont au cœur de la représentation de l'action diplomatique, et comment elles révèlent le pouvoir de l'épistolier sur son/ses destinataire(s).

Qui parle ? qui rapporte ? : les données historiques

Nous partirons pour cela d'un épisode qui s'est déroulé durant l'affaire de l'infaillibilité du pape¹². Afin de montrer l'efficacité du DR en contexte épistolaire, il convient tout d'abord de resituer l'événement.

Quand le cardinal de Retz est envoyé à Rome en avril 1665, le schisme menace. Deux livres viennent d'être censurés par la faculté de théologie de Paris : la *Défense de l'autorité de notre Saint Père le Pape*, publié en 1658, et le livre d'Amadeus Guimenius¹³ paru peu après. En 1665, un bref fulminant, puis une bulle d'Alexandre VII condamnent les deux censures. Le 25 juillet, le parlement refuse de publier la bulle et soutient la faculté de théologie.

Retz a pour mission de trouver une manière de concilier tout le monde sans que ni le souverain pontife, ni le roi, ni la Sorbonne ne perdent la face. À cet effet, Louis XIV

¹¹ Leurs spécificités énonciatives révèlent toute la complexité d'une communication biaisée : les lettres sont écrites à plusieurs mains et destinées à circuler. Voir Tsimbidy, 2013b ; Tsimbidy, 2007, p. 179-202 ; Tsimbidy, 2013a, p. 348 ; Tsimbidy, 2015, p. 199-210.

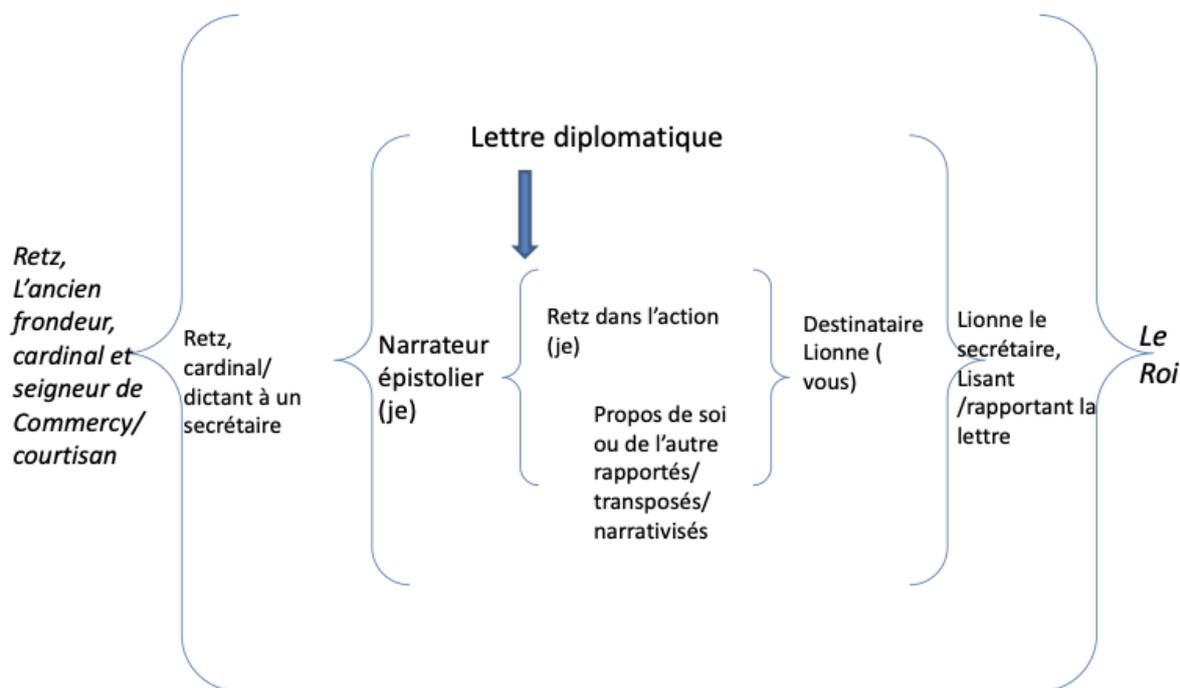
¹² Une trentaine de lettres de Retz écrites entre le 23 avril 1665 et le 30 avril 1666 ont été conservées, accompagnées de quelques copies de réponses de Lionne (Archives des Affaires étrangères, Rome, 1665-1666).

¹³ Le P. Bonaventure Hérédie, sous le pseudonyme de Jacques de Vernant, publie un livre intitulé *Défense de l'autorité de notre Saint Père le Pape*, dans lequel il proclame comme un dogme l'infaillibilité du pape en dehors des conciles et nie certains droits des évêques et des souverains. Il va jusqu'à refuser à l'Église universelle l'infaillibilité active, c'est à dire le droit et le pouvoir d'expliquer et de définir les dogmes. Le livre est censuré en 1664 par la faculté de théologie de Paris. La même année, l'ouvrage du P. Mathieu de Moya, publié sous le pseudonyme de Amadeus Guimenius paraît à Lyon (*Opusculum singularia universae fere theologiae moralis complectens*). Il justifie la morale des jésuites dans ce qu'elle a de pire. Pour mettre son livre à l'abri de l'inquisition, le père jésuite y a inséré habilement le dogme de l'infaillibilité du pape. Malgré tout, le livre est également censuré par la Sorbonne. Le bref fulminant du 6 avril 1665, puis en juin de la même année la bulle d'Alexandre VII, condamnent ces deux censures. L'excommunication contre le parlement, c'est-à-dire le schisme, menace.

lui a demandé d'observer sans prendre aucune initiative et de lui rendre compte des intentions de Rome. Retz a cependant affaire à des cardinaux rompus à l'art de la parole, parmi lesquels Francesco Albizzi (1593-1684), âgé de 72 ans en 1665, « référendaire » c'est-à-dire rapporteur au tribunal suprême de la signature apostolique, très proche du pape Alexandre VII (Fabio Chigi). Ce dernier par jeu d'une instrumentalisation du silence va pousser le cardinal de Retz à désobéir au roi. Notre prélat relate ce faux pas dans une lettre du 14 juillet 1665. Retz y rapporte le « récit d'une conversation que j'ai eue, dit-il, depuis quelques jours avec M. le cardinal Albizzi » (Retz, 1870-1896, lettre à Lionne du 14 juillet 1665, t. VII, p. 35-40, p. 36-37).

Le système de communication qui est en place et le jeu des *ethos* procède sur quatre niveaux : deux *persona* extratextuelles - l'ancien frondeur, seigneur de Commercy, et le cardinal courtisan qui dicte à son secrétaire - ; deux niveaux intratextuels - celui de l'épistolier narrateur qui veut séduire le roi et qui commente son récit, et celui de la représentation du récit de paroles du diplomate en action. Ces deux derniers niveaux interfèrent. L'épistolier a tout intérêt à mettre en lumière son habileté et sa maîtrise de la situation. Les effets des deux premiers niveaux sont impossibles à prouver. Le roi et Lionne se méfient de l'ancien frondeur et de sa capacité à jouer double, voire triple jeu. Ils ont certes besoin de lui, mais il n'est pas question de lui promettre quoi que ce soit en échange, d'où les réponses d'une grande concision et très policées. Quant à Retz dictant à son secrétaire, on ne peut qu'imaginer car niveau là entrerait dans une scène de roman. Rappelons que le mémorialiste appelait en privé Lionne le cocu...

Re-présentation des propos rapportés , un système d'enchâssements énonciatifs



Les commentaires réflexifs comme effet de transparence intérieure

Dans la missive, le récit du début de l'entretien révèle l'état d'esprit d'un Albizzi décidé à faire parler le cardinal de Retz.

Je connus sensiblement, aux premières paroles qu'il me dit, en me rendant sa visite, qu'il avait impatience de sortir des compliments ordinaires pour me parler d'affaires, et je fus bientôt confirmé dans cette pensée par l'affectation qu'il eut à entrer en discours sur la censure de la Faculté de théologie de Paris, et ensuite sur la bulle du Pape. (*ibid.*, p. 36)

Dès les premiers mots, l'espace énonciatif du récit de conversation est dédoublé. Retz, négociateur, est sur la scène et se décrit en position de retrait comme le montrent les commentaires réflexifs (« Je connus sensiblement qu'il avait impatience... je fus bientôt confirmé dans cette pensée »), qui éclairent les enjeux de l'échange. Le discours narrativisé synthétise les propos d'Albizzi. L'opération de

transposition favorise une concentration plus ou moins dense qui est à relier aux représentations de l'épistolier des attentes de son correspondant. Ainsi l'on passe des « compliments ordinaires » qui renvoient à un discours conventionnel, connu et donc sans intérêt, à l'objet de la discussion qui porte sur la censure de la faculté et la bulle. Seuls ici sont donnés les thèmes du propos.

L'épistolier se décrit ensuite en action, il réagit aux sollicitations d'Albizzi comme le lui a commandé le roi. Le discours narrativisé se développe alors au point de se trouver aux frontières du DI.

Je me défendis quelque temps de lui répondre sur ce sujet en lui témoignant que comme je ne savais ni les intentions du Roi sur cette bulle ni le détail de ce qui s'était passé ici sur cette matière, je n'en pouvais rien dire de particulier. (*ibid.*, p. 36-37.)

Le discours citant (« Je me défendis quelque temps de lui répondre sur ce sujet en lui témoignant que ») induit que l'épistolier ne rapporte que la teneur d'une réponse qui s'est peut-être développée. Il faut convenir qu'à ce degré du récit, l'intérêt sur le plan de l'information semble proche du degré zéro. Sur le plan de la stratégie discursive, il en est toutefois autrement, puisque le locuteur qui dit ne rien savoir suggère que s'il était informé, il pourrait répondre. Ce qui implicitement invite son interlocuteur à l'informer « de ce qui s'est passé ici sur cette matière ».

En rapportant ce début de conversation, l'épistolier n'apprend rien à ses destinataires, mais il rend sensible l'inquiétude d'Albizzi et se met élégamment en scène en homme apte à conduire habilement l'autre à dire ce qu'il sait.

Albizzi, un vieux renard, se garde bien de l'informer. Au contraire il insiste. Et l'épistolier rapporte les premières manœuvres du cardinal romain à travers un discours *très* narrativisé. Il ne laissa pas de me « presser avec beaucoup d'instance de m'ouvrir sur la question » puis il décrit précisément son changement de tactique :

(comme) je vis, par de certaines expressions, qu'il se voulait persuader à lui-même que j'étais de son sentiment, et qu'il tournait la chose d'une manière selon laquelle il lui eût été facile de donner à mon silence dans le monde un sens qui n'était pas assurément le mien, je crus être obligé de m'expliquer et de lui dire, comme en confidence entre lui et moi. (*ibid.*, p. 37)

Le dédoublement énonciatif autorise la verbalisation de la pensée du cardinal et permet de focaliser son récit sur les enjeux stratégiques de la manœuvre discursive¹⁴. L'épistolier efface paradoxalement l'énoncé pour s'intéresser à l'énonciation. En effet le destinataire ne saura rien de ce qu'a dit Albizzi ! L'épistolier reste vague quant à l'énoncé : il s'agit « de certaines expressions, d'une manière de « tourn[er] la chose » mais d'une grande précision quant à son interprétation.

Albizzi, selon lui, voulait donner du sens à son silence et en fait en sorte qu'il ne puisse pas l'ignorer. La manipulation ainsi décrite *justifie une explication*, c'est à dire une prise de parole et donc une prise de position pourtant interdite par le roi.

Cette transgression est, sur le plan de la scène énonciative, soulignée par un pacte de confiance ; Retz parle « *comme en confidence entre lui et moi* », la valeur de ce pacte est renforcée par la prise de risque du cardinal, qui outrepassa ses prérogatives, de manière à prouver à son interlocuteur à quel point il lui fait confiance.

Cette situation de communication épistolaire introduit ici une distance ironique, « la confiance » étant d'ores et déjà partagée par plusieurs : Lionne, derrière lui le roi, et également le secrétaire à qui le cardinal dicte sa missive. S'en suit une série de complétives correspondant au mode d'écriture de la parole rapportée au DI la plus usuelle au xvii^e siècle. Cette modalité accrédite l'idée que le correspondant est censé reproduire fidèlement son propos ou du moins l'ordre de son propos, le DI se rapprochant, par sa représentation très développée, du DD.

Dans l'économie de ce récit, cet enchaînement fait figure (en tant que mise en forme repérable). C'est un événement textuel, car la parole retenue ou évoquée jaillit en quelque sorte de cette accumulation de complétives qui construit une *persona* ou la révèle (Retz, 1870-1896, lettre à Lionne du 14 juillet 1665, t. VII, p. 35-40, p. 36-37).

Je crus être obligé de lui dire que je ne pouvais concevoir les motifs qui avoient obligé la cour de Rome à la publication de cette bulle, qu'ayant été nourri dans la Sorbonne dès mon enfance, et y ayant pris tous les degrés, je ne pouvais ignorer ses véritables sentiments, que je savais certainement qu'ils n'avoient jamais été de condamner l'opinion qui soutient l'infailibilité du Pape, quoique cette opinion ne soit pas celle de la Faculté de théologie, que sa censure n'a point touché cette doctrine de Rome, mais seulement celle qui dit que la contraire est hérétique, et que je ne pouvais concevoir par conséquent les raisons par lesquelles la cour de Rome, qui n'a jamais prétendu jusqu'ici faire passer pour un article de foi son opinion de l'infailibilité du Pape, condamne une censure qui ne dit dans le fond que ce que les auteurs mêmes qui soutiennent l'infailibilité enseignent en mille endroits de leurs ouvrages, qui est que l'une et l'autre de ces deux opinions est soutenable, et que l'une ni l'autre n'est de foi. (*ibid.*, p. 37-38)

¹⁴ Retz joue habilement avec ces espaces : il se met en scène par exemple en train de dire à l'autre ce qu'il pense au moment où il parle (le discours citant se trouve alors au cœur du discours cité) « Je jugeai, après ces paroles, par la disposition où je vis le Pape, qui commençait à s'échauffer sur de petites circonstances, qu'il était à propos de réduire, s'il se pouvait, la conversation à quelque chose de plus positif et de plus pressé, et je lui dis, comme en m'emportant et même en lui faisant des excuses que je ne pouvais m'arrêter davantage sur des particularités de cette nature, qui ne méritent pas seulement d'être considérées dans une affaire où il n'y a qu'à jeter les yeux sur le fond pour voir qu'il n'y a rien que d'imaginaire; je lui dis que cette pensée frappait, au moment que je lui parlais, mon imagination avec tant de force, que je ne me pouvais empêcher moi-même de lui dire ce que j'en croyais, ou plutôt ce que j'en savais. (*ibid.*, Lettre du vendredi 23 octobre, p. 83-84).

Je n'insisterai pas ici sur la teneur, mais sur la réaction de l'interlocuteur qui est donnée sur le même mode du DI : « M. le cardinal Albizzi me répondit que, si la Sorbonne s'expliquait comme moi, le procès serait bientôt fini ». Elle marque la réussite de l'entretien, et justifie implicitement l'infraction faite aux ordres donnés par le roi.

Cependant Rome étant un lieu où tout se sait, le cardinal négociateur s'est trouvé obligé de raconter à d'autres ces propos donnés en « confidence »,

Le maître du Sacré Palais¹⁵ me vint voir hier, qui affecta, aussi bien que M. le cardinal Albizzi, de me faire parler sur ce sujet, et je lui répondis, dans les mêmes termes, avec d'autant plus de facilité que M. de Bourlemont¹⁶ avait approuvé que je me fusse ouvert avec M. le cardinal Albizzi. (Retz, 1870-1896, lettre à Lionne du 14 juillet 1665, t. VII, p. 39)

Il réitère le récit de cette conversation par le biais d'un sommaire : « dans les mêmes termes » et d'une ellipse qui présuppose que Bourlemont a été informé, puisqu'il a approuvé l'échange.

Finalement, Retz convient qu'il a enfreint les consignes du roi par trois fois.

L'insertion des propos rapportés dans la missive entre donc dans une double stratégie. La première, utilisée dans la scène de conversation et qui se situe au niveau du dire (discours citant) et du dit (discours cité), présente Retz en homme averti, capable de deviner les intentions, et de régler brillamment un grave problème (discours cité au DI). La seconde, qui apparaît dans le cadre de l'échange épistolaire et qui se situe au niveau de l'écrire, montre par le jeu d'une représentation de la pensée intime, d'une volonté de transparence intérieure¹⁷, la nécessité d'enfreindre la consigne royale et met le ministre et le roi devant le fait accompli. Or ce coup de force diplomatique ne repose finalement que sur une interprétation.

Les propos rapportés : lieux du coup diplomatique

La mise en scène épistolaire recèle de plus une distanciation presque ironique. Retz dictant sa lettre sait parfaitement que le roi n'aura d'autre choix que d'accepter

¹⁵ Hyacinthe Libelli, officier du pape exerçant la fonction de censeur. Il examine tout ce qui doit s'imprimer à Rome.

¹⁶ Louis d'Anglure de Bourlemont (1618-1697) abbé, ambassadeur à Rome et ministre plénipotentiaire du roi ; il devint évêque en 1679.

¹⁷ Nous reprenons le titre de l'ouvrage de Dorrit Cohn.

cette situation. Cette visée est perceptible quand le cardinal avoue ses scrupules dans une feinte autocritique :

car je vous avoue que le respect que je dois au Roi, et qui m'oblige, ce me semble, à n'ouvrir la bouche sur quoi que ce soit que par les ordres exprès de Sa Majesté, m'avoit donné quelque scrupule de la liberté que *j'avois prise de m'expliquer avec M. le cardinal Albizzi*, quoique rien ne m'y eût porté que la bienséance, qui oblige, à ce qui me paroît, un cardinal François à ne pas demeurer absolument dans le silence, quand on le force de s'expliquer sur des matières de cette nature. ((Retz, 1870-1896, lettre à Lionne du 14 juillet 1665, t. VII, p. 39)

Tout est dans la concession, qui de manière indirecte, rappelle au roi qu'il ne l'a nommé ni plénipotentiaire, ni ambassadeur, et qu'il ne peut donc exiger de lui de renoncer aux valeurs « d'un cardinal français » qui est « le seul titre qu'il possède ». C'est ce dernier qui donc l'autorise à parler ou plutôt, selon la formule euphémisante, « à ne pas demeurer absolument dans le silence ». L'adverbe *absolument* confère un degré au silence et introduit une distance ironique puisque ce « silence » bruyant explique la série de complétives exposant l'opinion du prélat. L'insistance de son interlocuteur explique ce flot d'explications. Un cardinal ne peut faire autrement « *quand on le force de s'expliquer sur des matières de cette nature* ». Le discours pressant de l'autre est ici habilement suggéré par la formule introductive « on le force de s'expliquer ». Nous sommes dans les deux cas dans l'art de la reformulation de propos qui ont été déjà rapportés.

Retz a pris des risques mais soutient qu'il ne pouvait agir autrement. La réponse de Lionne le 7 août 1665 montre tout le succès de cette lettre.

J'ai reçu la lettre dont il a plu à Votre Éminence de m'honorer, du 14^e de l'autre mois. Non-seulement le Roi, après en avoir entendu la lecture, a approuvé et fort loué que Votre Éminence ait anticipé ses ordres en s'ouvrant comme Elle a fait, avec des expressions si fortes et si judicieuses, à M. le cardinal Albizzi, lorsqu'il a voulu découvrir les sentiments de Votre Éminence sur la bulle ... on n'a pas peine à croire que M. le cardinal Albizzi n'ait parlé fort sincèrement quand il a témoigné du regret de n'avoir pas su, avant la publication de la Bulle, ce que Votre Eminence lui a dit sur la matière. ((Retz, 1870-1896, lettre de Lionne au cardinal de Retz du 7 août 1665, t. VII, p. 468-469, p. 469)

Le roi efface l'infraction « estimant qu'il a anticipé ses ordres » et apprécie les « expressions si fortes et si judicieuses » (*Ibid.*). L'écart entre ce qui est dit et ce qui est pensé n'est pas perceptible si ce n'est dans la reconstruction de l'événement, le faux-pas devenant une anticipation.

On notera qu'à la différence de l'écriture retzienne, celle du ministre ne s'autorise à ce stade aucune marge par rapport à la parole royale, comme dans une lettre ostensive l'approbation que Lionne rapporte est sans réserve. Elle constitue à cet

égard le complément nécessaire de la manœuvre de Retz et valide virtuellement le succès du diplomate car celui-ci sert son roi et non le souverain pontife.

Fort de l'approbation royale, Retz instrumentalise ce qu'il qualifie lui-même de « faute remarquable », afin de donner du poids à ses propos diplomatiques échangés avec un autre cardinal et dont il fait part au roi. C'est à ce stade de l'information que l'épistolier ouvre un espace de complicité entre lui et son destinataire, le roi.

Je lui dis [...] que, n'ayant aucun ordre du Roi de lui parler sur les affaires présentes, je considérais la liberté que j'en prenais comme une faute remarquable, de laquelle je pourrais recevoir une très-juste réprimande de la part de Sa Majesté [...] mais que je n'avais pas pu résister au secret instinct de ma conscience, qui m'avait forcé de passer par-dessus toutes ces considérations. (Retz, 1870-1896, lettre à Lionne du 8 septembre 1665, t. VII, p. 59-65, p. 62)

La parole rapportée au discours indirect établit à un premier niveau un autre pacte de confiance avec son interlocuteur. Au second niveau, elle devient marque de connivence avec son destinataire. Le manquement aux ordres donnés est transformé en argument, la faute commise est devenue un lieu stratégique de persuasion¹⁸. Et dans l'espace épistolaire, son énoncé est un clin d'œil adressé au roi et à Lionne qui ont autorisé cette manœuvre. L'on retrouve les techniques du politique qui en 1651 injurait publiquement Mazarin pour mieux défendre la cause du ministre selon leurs accords privés. Se dessine ainsi derrière la figure de l'épistolier courtisan, la figure du frondeur, un *ethos* qui séduit mais qui, on le comprend, peut inquiéter le roi et son ministre.

L'insertion de la parole rapportée en contexte épistolaire est bien au cœur de la fabrication d'un double coup diplomatique. La parole rapportée crée un espace de fiabilité et de réalité, mais l'analyse du contexte de son énonciation montre qu'elle est un espace où s'exerce le pouvoir de l'épistolier, manipulant habilement toutes les données. Le discours cité est en effet sans cesse travaillé par le jeu des transpositions plus ou moins narrativisées (« absorbées », selon l'expression qu'Anna Jaubert a utilisée pendant ce colloque), tandis que le discours citant laisse une large place à la réflexivité. C'est dans cet espace énonciatif particulier qui est à la fois une représentation d'une pensée qui analyse le discours de l'autre et une mise en scène de soi en parfait stratège politique, que tout se joue, car l'épistolier réussit dans le même temps à informer le roi, à le conduire à approuver un audacieux coup de force et à s'imposer comme un négociateur hors pair.

¹⁸ « L'autocritique efface la faute et permet de cumuler les profits de la faute et de la confession » (Bourdieu, [2001], 2014, p. 393).

Sa correspondance diplomatique constitue bel et bien une part intégrante de l'œuvre de Retz. Si, selon l'expression de Chantelauze, elle n'a « laissé que de petites traces », elle n'en a pas moins contribué fortement à l'affirmation de l'écrivain devant le roi comme face à la postérité. Car en restant fidèle à son *ethos* de courtisan, la parole du diplomate conduit à réévaluer les silences du mémorialiste¹⁹.

¹⁹ Voir « Se taire pour agir encore » dans *Écriture et action, XVIIe-XIXe siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016 (chapitre « Retz théorie de l'action et action d'écriture », p. 97-134 ; ici p. 124-127).

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Retz, Cardinal de, *Œuvres*, éd. M.-T. Hipp et M. Pernot, Paris, Bibl. Pléiade, 1984.

Retz, Cardinal de, *Œuvres du cardinal de Retz*, éd. R. de Chantelauze, Paris, Collection des Grands Écrivains de France, 10 vol., 1870-1896.

Retz, Cardinal de, *Œuvres complètes*, éd. Jacques Delon, Paris, Honoré Champion, 2005-..., 9 vol.

Du Plaisir, *Sentiments sur les lettres et sur l'histoire avec des scrupules sur le style* [1683], éd. Philippe Hourcade, Droz, Genève, 1975.

Callières, François de, *De la manière de négocier avec les souverains : de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyez, et des qualitez nécessaires pour réussir dans ces emplois*, Amsterdam, pour la Compagnie, 1716.

Critiques

Blanquie Christophe et Tsimbidy Myriam, *Les Portraits épistolaires du cardinal de Retz, lettres inédites, nouvelles lectures*, Paris, Classiques Garnier, « Lire le XVII^e siècle », 2011. Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique* [2001], Éd. du Seuil, Point, 2014.

Chantelauze Régis de, *Le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome*, Paris, Librairie académique, 1878.

Cohen-Wiesenfeld Sivan, « Le discours diplomatique dans la correspondance franco-allemande 1871-1914 », *Argumentation et analyse du Discours* mis en ligne le 18 septembre 2008. Consulté le 30 septembre 2016. URL : <https://journals.openedition.org/aad/413>, consulté pour la dernière fois le 19 février 2019.

Écriture et action, XVII^e-XIX^e siècle, une enquête collective, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016.

Genette Gérard, *Fiction et diction* [1979], Éd. du Seuil, coll. Points, 2004.

Rosellini Michèle, « La parole sous surveillance : théorie et pratique de l'énonciation historique au XVII^e siècle », dans Catherine Volpilhac-Auger et Laurence Guellec (dir.), « Des voix dans l'histoire », *La Licorne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

Tsimbidy Myriam, « Faire dire pour faire croire : la mise en scène de la parole de l'autre dans les *Mémoires* du cardinal de Retz », dans Pierre Servet et Marie-Hélène Servet-Prat (dir.), *Paroles de l'Autre et genres littéraires - XVI^e-XVII^e siècles*, Cahier du Gadges, n° 5, Genève, Droz, 2007, p. 179-202.

Tsimbidy Myriam, *La Mémoire des lettres*, Classiques Garnier, coll. Lettres et Mémoires, 2013.

Tsimbidy Myriam, « Billets et lettres dans les *Mémoires du cardinal de Retz* », dans Jean Garapon (dir.), *La Parole dans les Mémoires d'Ancien Régime*, Nantes, Éd. Cécile Défaud, Collection « Connaître les mémoires d'Ancien Régime », 2013, p. 71-83.

Les paroles et les silences rapportés dans la correspondance diplomatique du cardinal de Retz : des pouvoirs de l'épistolier au coup de force du courtisan

Tsimbidy Myriam, « La lettre dans les Mémoires du XVII^e siècle » dans Cristina Panzera et Elvezio Canonica (dir.), *La Lettre au carrefour des genres et des traditions. Du Moyen-Âge à la première modernité*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 199-210.

Waquet Jean-Claude, « La lettre diplomatique, Vérité de la négociation et négociation de la vérité dans quatre écrits de Machiavel, du Tasse, et de Panfilo Persico », *La Politique par correspondance*, Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2009, p 43-55.

PLAN

- Qui parle ? qui rapporte ? : les données historiques
- Les commentaires réflexifs comme effet de transparence intérieure
- Les propos rapportés : lieux du coup diplomatique

AUTEUR

Myriam Tsimbidy

[Voir ses autres contributions](#)

Université Bordeaux Montaigne, CEREC/ UR 24 142 Plurielles, Myriam.Tsimbidy@u-bordeaux-montaigne.fr